

# Le droit à la vie privée

Corrigé

## Questions courtes:

1. a) Quelle est la plus haute cour du Canada? / 2

*La Cour suprême du Canada*

b) Combien de juges compte-t-elle? / 2

*9 juges*

2. Quel est le rôle du directeur des poursuites criminelles et pénales? / 2

*Le DPCP est en quelque sorte l'avocat de l'État. C'est lui qui poursuit les gens soupçonnés d'avoir commis une infraction criminelle.*

3. Que représente le R dans le titre des décisions vues lors de l'activité? / 1

*R représente la reine, c'est-à-dire le chef d'État officiel du Canada.*

4. Vrai ou faux. Dans l'état actuel du droit, une partie peut demander à une autre de dévoiler l'ensemble de ce qui se trouve sur son compte Facebook ou Instagram.

*Faux. Les décisions de la Cour suprême sont finales, c'est-à-dire qu'aucune cour ne peut les modifier.* / 1

## Questions à développement:

1. Explique dans tes mots ce qu'est un appel. / 3

*C'est lorsqu'une des personnes impliquées dans une cause considère que la décision du juge est erronée et qu'elle désire la faire modifier par une cour d'appel.*

2. Quelle est la différence entre une fouille et une perquisition? / 3

*Une fouille est l'action de fouiller une personne et ses objets personnels, alors qu'une perquisition est l'action de fouiller un lieu, comme une demeure ou un véhicule.*

# Le droit à la vie privée

Corrigé

3. Dans quels cas une fouille ou une perquisition peut-elle est considérée comme abusive? / 3

- *La fouille ou la perquisition n'est pas autorisée par la loi.*
- *La fouille n'est pas fondée sur des motifs raisonnables et probables de croire qu'une infraction a été ou sera commise.*
- *La fouille ou la perquisition n'est pas effectuée de manière raisonnable.*

4. Dans quels cas une fouille ou une perquisition dans un milieu scolaire peut-elle être considérée comme abusive? / 2

- *Les autorités scolaires doivent avoir des motifs raisonnables de croire qu'une loi ou un règlement de l'école a été enfreint.*
- *La fouille doit permettre de prouver que cette loi ou ce règlement a été enfreint.*
- *La fouille doit être effectuée de manière raisonnable (la moins envahissante possible).*

5. Es-tu d'accord avec la conclusion de la majorité des juges dans la décision R. c. Patrick selon laquelle une personne qui jette des choses aux poubelles renonce à son droit à la vie privée par rapport à celles-ci? Explique ensuite pourquoi. / 4

*Attribuer une note selon la qualité de l'argumentaire et du français écrit.*

*Voici quelques exemples d'arguments que les élèves pourraient mettre de l'avant dans leur argumentaire s'ils ne sont pas en accord :*

- *Les poubelles étaient sur son terrain et donc encore en sa possession.*
- *Reprise de certains arguments de la septième juge : les ordures sont abandonnées dans un but précis, soit d'être ramassées par le service de ramassage des ordures.*

# Le droit à la vie privée

Corrigé

Voici quelques exemples d'arguments que les élèves pourraient mettre de l'avant dans leur argumentaire s'ils sont en accord :

- *Patrick a abandonné ce qu'il a mis dans ses sacs à ordures. Il aurait pu se protéger de cette intrusion en se débarrassant des preuves d'une autre manière. Il a donc renoncé à son droit à la vie privée quant à ses ordures.*
- *Les poubelles étaient facilement accessibles.*
- *Les policiers avaient déjà des soupçons quant à la culpabilité de Patrick. Cela était donc justifié qu'ils cherchent des éléments de preuve dans ses poubelles.*

6. Es-tu d'accord avec ce que les juges du cas R. c. AM avancent, soit que les élèves du secondaire ont un droit plus restreint à la vie privée? Explique ensuite pourquoi. / 4

*Attribuer une note selon la qualité de l'argumentaire et du français écrit.*

Voici quelques exemples d'arguments que les élèves pourraient mettre de l'avant dans leur argumentaire s'ils ne sont pas en accord :

- *Les adolescents ont une vie privée et ils y tiennent autant que les adultes.*
- *Les adolescents devraient être protégés des abus éventuels des autorités scolaires. Sinon, elles ont trop de pouvoir sur eux.*

Voici quelques exemples d'arguments que les élèves pourraient mettre de l'avant dans leur argumentaire s'ils sont en accord :

- *Les autorités scolaires sont directement responsables de la sécurité des élèves qui leur sont confiés. Elles doivent donc avoir un pouvoir de fouille plus grand.*
- *Un adolescent n'a pas les mêmes droits et responsabilités qu'un adulte. Il est donc normal que son droit à la vie privée soit également restreint.*